

PROGRAMME DE FORMATION

Le chef d'entreprise et son couple

Le chef d'entreprise évolue dans un environnement où sa vie personnelle et professionnelle sont étroitement liées, notamment lorsqu'il est en couple. Ce module explore les enjeux juridiques, patrimoniaux et financiers liés à l'union, la séparation et les accidents de la vie. À travers des cas concrets, nous aborderons les régimes matrimoniaux, le rôle du conjoint dans l'exploitation, ainsi que les solutions pour protéger l'entreprise en cas de séparation ou d'événements imprévus. L'objectif est de fournir aux participants les clés pour anticiper et sécuriser leur activité tout en préservant leur patrimoine familial.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">Connaitre les bases des régimes matrimoniaux et successions
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">Comprendre les implications juridiques et patrimoniales des différents types d'union pour un chef d'entrepriseIdentifier les enjeux liés à la séparation et au partage des biens dans le cadre d'une activité entrepreneurialeIdentifier les enjeux liés à la séparation et au partage des biens dans le cadre d'une activité entrepreneuriale

Partie 1 : L'union

- Les régimes matrimoniaux
- Le PACS
- L'union libre
- Le conjoint associé à l'exploitation

Partie 2 : La séparation

Contenu pédagogique:

- La période d'indivision
- Le partage

Partie 3 : Les accidents de la vie

- L'incapacité du dirigeant
- L'assurance-décès en couverture d'un prêt
- L'assurance homme-clé

Conclusion

CGPI :

IAS/DDA : 7 heures

Heures réglementaires:

Notaires :
7 heures

Experts-comptables :
7 heures

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

